

FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE

1

**Signalement
par l'employeur,
les représentants
du personnel
ou par le
travailleur**

**La cellule intervient avec l'accord
explicite du travailleur et du
médecin du travail**

Loi du 2 août 2021 et décret n° 2022-653
du 25 avril 2022

2

**Réception
et traitement
de la saisine
par la cellule
PDP**



Pour vous employeurs
et représentants du
personnel, découvrez
notre atelier
collectif et
interactif



3

**Transmission
au médecin
du travail
concerné**

Groupement des Entreprises
pour la Santé au Travail

GEST₀₅



VOTRE PARTENAIRE
SANTÉ TRAVAIL

4

**Mise en
place de tous
les moyens mis
à disposition
pour le maintien
en emploi**

04 92 51 34 23
Gap - Embrun - Briançon
www.gest05.org
www.presanse-pacacorse.org

GEST05 - Version 2024 - Graphisme : www.atelier-disbaru.fr

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Groupement des Entreprises
pour la Santé au Travail

GEST₀₅



VOTRE PARTENAIRE
SANTÉ TRAVAIL

La désinsertion professionnelle se définit comme, selon l'ANACT,
« un processus qui conduit à l'exclusion durable d'un salarié de l'emploi. Elle
peut être liée à des problèmes de santé individuelle (accidents, maladies
chroniques, handicap...) et/ou de santé au travail (accidents, maladies
professionnelles, usure professionnelle, absence de perspectives...) et/ou de
compétences (inadaptées, non mises à jour...). »

PRÉSENTATION DE LA CELLULE P.O.P

PRÉVENTION DU RISQUE DE DESINSERTION PROFESSIONNELLE



EN DETAILS

QUI peut la solliciter ?

- L'entreprise : employeurs, travailleurs, représentants du personnel ...
- Les partenaires : professionnels du soins, assurance maladie, spécialistes du handicap...
- Le GEST05 : médecin du travail, infirmier en santé au travail, assistante sociale, ...

POURQUOI la solliciter ?

- Pour toute demande d'accompagnement d'un travailleur lors de problématiques de santé, sociales, familiales ou financières pouvant avoir un impact sur son poste de travail
- Pour toute question, demande d'avis, de conseil, d'échange
- Pour tout appui au rendez-vous de liaison ...

Dans QUEL objectif ?

- **Aider au repérage des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle**
- **Accompagner individuellement** le travailleur (aménagement du poste / temps de travail, reconversion professionnelle ...)
- **Accompagner collectivement** les travailleurs et les employeurs (actions de sensibilisation, rendez-vous de liaison, DUERP ...)
- Bénéficier d'un travail d'accompagnement en coordination avec l'ensemble des partenaires

COMMENT la solliciter ?

- Par mail cellule.pdp@gest05.fr
- Via le site internet gest05.org – formulaire de contact
- Par téléphone 04 92 51 34 23